

La mise en place par le Financial stability board du « legal entity identifier » – Bertrand Couillault, adjoint au Directeur Ingénierie et Maitrise d'Ouvrage Statistiques – Banque de France

L'initiative LEI (Legal Entity Identifier) lancée par le G20 et le FSB (Financial Stability Board) offre une opportunité unique de construire un système d'identification global des entités intervenant dans des transactions financières. En effet, l'initiative LEI a pour objectif premier de permettre une identification précise des entreprises, fonds ou autres institutions financières intervenant sur les marchés financiers.

La première étape est de construire un système d'identification globalement accepté selon un standard reconnu (norme ISO 17442) respectant les bonnes pratiques en termes d'identification.

Le premier pilier de l'initiative est opérationnel et permet l'utilisation de codes reconnus internationalement dans les systèmes de déclaration obligatoire mis en place sur les produits dérivés aux Etats-Unis (Loi Dodd-Franck) ou en Europe (réglementation EMIR).

Le deuxième pilier de l'initiative reste à construire, il a vocation à bâtir sur le référentiel de LEIs pour identifier les réseaux de relations entre entités.

La présentation reviendra sur l'origine de l'initiative, les progrès réalisés et les perspectives offertes en termes de statistiques.